

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 17 mars 2025
11/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le **lundi dix-sept mars** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle Du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Isabelle GRENUT, Muriel LAVAULT, Bernard GIORGI, Francis MARGUERITE, Jean-Yves DOMALAIN, Lucien SILVY, Marion ANDLAUER, Christine BAPTISTE, Cécile ABBAS, Lucie ROUX, Elodie DOMINGUEZ

Absents : SIMON Françoise, BIANCHI Xavier, Fabien GERVAIS-BRIAND, Fanny LABBESHOULE

Procurations : Sébastien TERRANOVA à Christine BAPTISTE ; Jean CASSINI à Isabelle GRENUT, Jérôme CHEVALIER à Muriel LAVAULT

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : Approbation du Compte Financier unique 2024 Budget eau et assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du budget eau et assainissement,

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du budget eau et assainissement,

Considérant que le CFU est une procédure unique entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce CFU remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Madame le Maire n'a pas participé au vote de ce Compte Financier Unique ;

Le conseil Municipal **décide** à l'unanimité

1- De voter le Compte financier Unique de l'exercice 2024 et d'arrêter le comptes somme suit :

Investissement :

Dépenses :	prévu :	204 705.75 €	réalisé :	120 254.90 €
Recettes :	prévu :	149 996.68 €	réalisé :	116 351.91 €

Fonctionnement :

Dépenses :	prévu :	675 367.91 €	réalisé :	561 839.69 €
Recettes :	prévu :	323 746.00 €	réalisé :	314 105.17 €

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :

Fonctionnement :	157 963.79 €
Investissement :	50 806.08 €

Résultat global (Excédent) : + 208 769.87 €

2- Cette décision sera communiquée aux services fiscaux avant le 15 avril 2025.

Date de transmission de l'acte: 20/03/2025

Date de réception de l'AR: 20/03/2025

004-210401600-DE_011_2025-DE

A G E D I

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Reillanne, le 17/03/2025

Claire DUFOUR, Maire de Reillanne



Date de transmission de l'acte: 20/03/2025

Date de reception de l'AR: 20/03/2025

004-210401600-DE_011_2025-DE

A G E D I